

La fonction publique hospitalière en 2024 : combien d'employeurs, quelles caractéristiques des agents ?

Christophe Dorin et Aurélie Lemonnier

Au 31 décembre 2024, 1 250 000 agents étaient employés dans la fonction publique hospitalière (FPH), y compris contrats aidés (source Insee) : 66,2 % d'entre eux avec le statut de fonctionnaires soit 827 000 agents affiliés à la CNRACL, et 423 000 comme salariés affiliés à l'Ircantec. Parmi eux, certains occupent des emplois contractuels non médicaux, les autres étant pour la plupart des médecins (praticiens hospitaliers, étudiants internes ou externes). Toutefois, beaucoup de salariés n'occupant un emploi dans la FPH que pour une durée courte, le nombre d'agents ayant été salariés dans la FPH au cours de l'année 2024 et affilié à l'Ircantec s'élève à 678 100, un effectif largement supérieur à celui des salariés en poste au 31 décembre.

Au 31 décembre 2024, 1 015 700 fonctionnaires de la FPH disposaient de droits à la retraite non encore liquidés à la CNRACL (qu'ils soient ou non en activité dans la FPH à cette date), un effectif en hausse sensible sur un an (+2,2 %) après +2,2 % en 2023. Les effectifs de salariés ayant occupé un emploi dans la FPH au cours de l'année sont haussés en 2024 (+1,0 %), après une stabilité en 2023 et des hausses importantes en 2022 (+2,6 %), 2021 (+3,1 %) et 2020 (+6,5 %), année marquée par de nombreux recrutements pour faire face à la crise sanitaire.

82 % des fonctionnaires et 72 % des salariés sont des femmes. La proportion d'hommes, légèrement plus élevée parmi les salariés, est liée au fait que globalement, la moitié des praticiens hospitaliers sont des hommes. La situation est toutefois différente chez les étudiants en médecine, dont 62 % sont des femmes. Si l'on se restreint au personnel non médical, la part des femmes est similaire chez les fonctionnaires et les salariés.

Les salariés sont en moyenne plus jeunes que les fonctionnaires : d'une part les étudiants en médecine ont très majoritairement moins de 30 ans, d'autre part les emplois contractuels de personnels non médicaux, marqués par un fort turnover, attirent majoritairement des professionnels en début de carrière.

Le poids de l'emploi public hospitalier est plus faible dans les régions du sud du pays, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Corse, en Île-de-France et dans les DROM-COM où il est compris entre 2,2 et 2,4 emplois pour 100 habitants. La Bourgogne-Franche Comté est la région la mieux dotée avec un poids de 3,1.

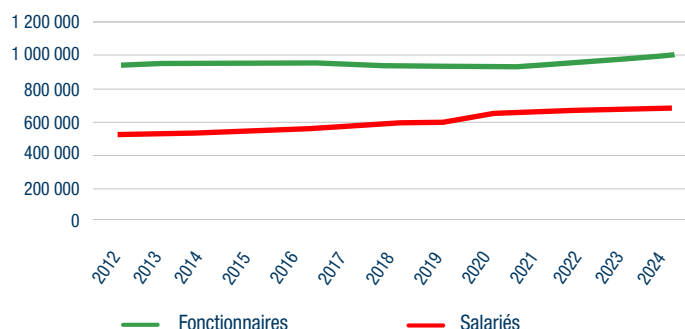
Si les centres d'hébergements pour personnes âgées représentent fin 2024 près de la moitié des quelques 2 200 employeurs hospitaliers, ils n'emploient que 5,9 % des fonctionnaires et 9,7 % des salariés de la FPH. La tendance au regroupement des établissements hospitaliers se poursuit.

Les personnels hospitaliers : 1 015 700 affiliés à la CNRACL et 678 100 cotisants à l'Ircantec en 2024

Effectifs des personnels (en milliers)	Fonctionnaires	Salariés*
Hommes	179,2	192,3
en %	17,6 %	28,4 %
Femmes	836,5	485,8
en %	82,4 %	71,6 %
Ensemble	1 015,7	678,1
Evolution 2024/2023	2,2 %	1,0 %

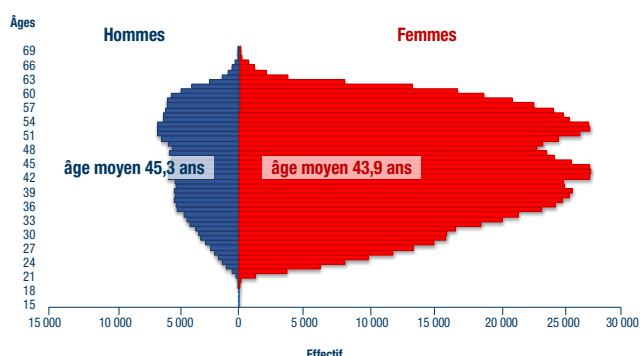
* L'effectif des salariés intègre 13 135 fonctionnaires. Ces derniers sont affiliés à l'Ircantec car ils occupent des emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 28 heures.

Evolution des personnels hospitaliers

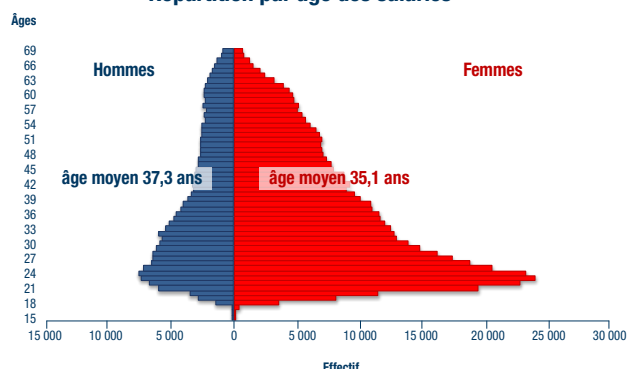


Age des personnels

Répartition par âge des fonctionnaires



Répartition par âge des salariés

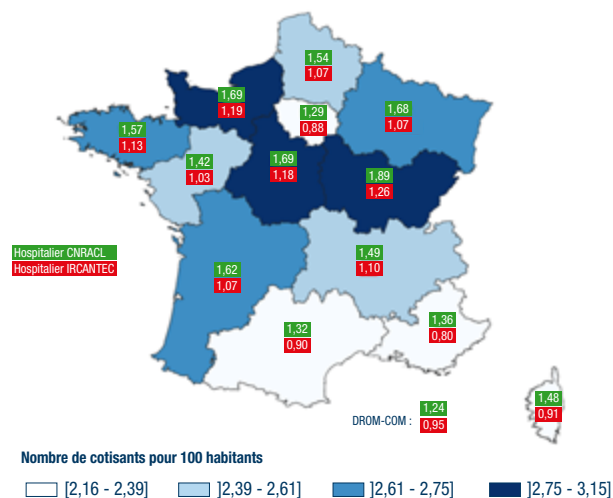


Répartition des personnels hospitaliers par type d'employeurs en 2024

Type d'employeurs	CNRACL	Ircantec*
Centres hospitaliers généraux	44,3 %	39,4 %
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	31,3 %	32,9 %
Centres d'hébergement personnes âgées	5,9 %	9,7 %
Centres hospitaliers spécialisés	6,4 %	4,0 %
Hôpitaux locaux	6,4 %	7,4 %
Ets publics à caractère sanitaire et social	2,0 %	2,8 %
Centres de soins avec/sans hébergement	0,9 %	0,9 %
Autres employeurs hospitaliers	2,7 %	3,1 %
Total	100,0 %	100,0 %

* Un cotisant peut être présent au sein de plusieurs établissements dans l'année

Poids des personnels hospitaliers par rapport à la population régionale 2024



Nombre de cotisants pour 100 habitants

□ [2,16 - 2,39] □ [2,39 - 2,61] □ [2,61 - 2,75] □ [2,75 - 3,15]

Aide à la lecture : en Nouvelle-Aquitaine, il y a 2,69 personnes travaillant dans la fonction publique hospitalière pour 100 habitants en 2024 (1,62 fonctionnaire et 1,07 contractuel).

➤ 2 228 employeurs hospitaliers publics en 2024

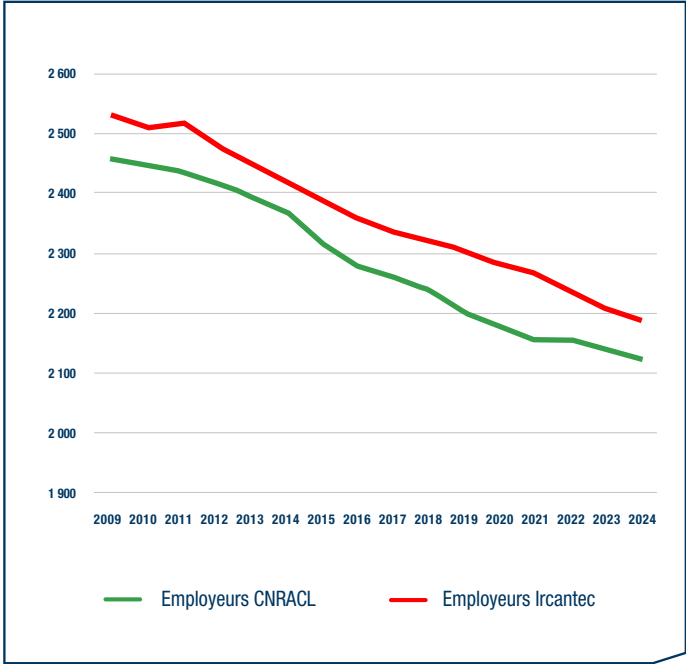
	CNRACL	Ircantec	Employeurs distincts
Employeurs hospitaliers	2 123	2 191	2 228

Aide à la lecture : 2 228 employeurs hospitaliers distincts sont dénombrés en 2024. 105 (=2 228-2 123) employeurs ne sont qu'à l'Ircantec, 37 (=2 228-2 191) ne sont qu'à la CNRACL et 2 086 (=2 228-105-37) sont à la fois à la CNRACL et à l'Ircantec.

➤ Types d'établissements employeurs hospitaliers

Type d'établissements employeurs	CNRACL		Ircantec	
	Nombre d'employeurs	%	Nombre d'employeurs	%
Centres hébergement personnes âgées	1 019	48,0 %	1 028	46,9 %
Centres hospitaliers généraux	376	17,7 %	391	17,8 %
Etablissements publics à caractère sanitaire et social	161	7,6 %	169	7,7 %
Hôpitaux locaux	332	15,6 %	344	15,7 %
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	78	3,7 %	76	3,5 %
Centres hospitaliers spécialisés	60	2,8 %	62	2,8 %
Centres de soins avec/sans hébergement	36	1,7 %	41	1,9 %
Autres employeurs hospitaliers	61	2,9 %	80	3,7 %
Total	2 123	100 %	2 191	100 %

➤ Évolution du nombre d'employeurs hospitaliers

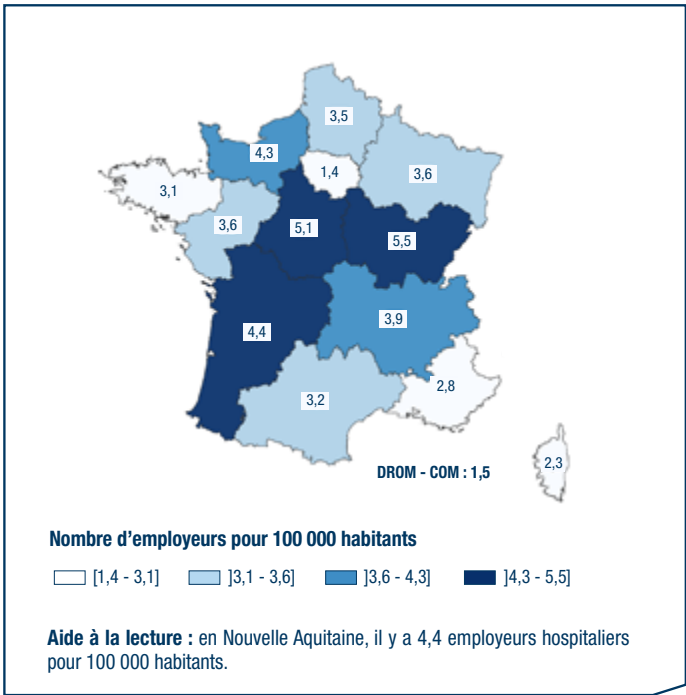


Les fonctionnaires et les salariés n'étant pas toujours enregistrés sur la même structure, les employeurs Ircantec sont plus nombreux que ceux de la CNRACL.

➤ Répartition régionale des employeurs

Régions	CNRACL		Ircantec	
	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur
Auvergne-Rhône-Alpes	14,4 %	403	14,4 %	288
Bourgogne-Franche-Comté	6,8 %	363	6,6 %	245
Bretagne	4,7 %	547	4,8 %	371
Centre-Val-de-Loire	6,2 %	333	5,9 %	234
Corse	0,4 %	659	0,4 %	403
Grand Est	9,0 %	486	9,0 %	301
Hauts-de-France	9,0 %	479	9,6 %	303
Île-de-France	7,5 %	1 011	7,5 %	663
Normandie	6,2 %	425	6,3 %	286
Nouvelle-Aquitaine	12,1 %	389	12,2 %	247
Occitanie	9,0 %	423	9,0 %	281
Pays de la Loire	6,5 %	401	6,3 %	294
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,5 %	509	6,6 %	290
D.R.O.M et C.O.M	1,6 %	815	1,5 %	664
Total	100,0 %	478	100,0 %	317

➤ Nombre d'employeurs hospitaliers pour 100 000 habitants en 2024



Champ de l'étude :

Pour les fonctionnaires relevant des employeurs hospitaliers : ensemble des personnes affiliées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, et qui n'ont pas liquidé leurs droits à pension au 31 décembre 2024. En d'autres termes, le périmètre des fonctionnaires concerne toutes les personnes ayant fait l'objet d'au moins une déclaration de la part d'un employeur relevant de la fonction publique hospitalière (établissements hospitaliers, maisons de retraite, autres établissements de santé) durant leur carrière et n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite. Ce périmètre comprend donc des personnes qui peuvent ne pas être en activité (en disponibilité par exemple).

Pour les salariés relevant des employeurs hospitaliers : ensemble des personnes qui ont cotisé à l'Ircantec au cours de l'année 2024 en travaillant chez un employeur relevant de la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'année 2024 quelles que soient la durée de leur activité et leurs conditions de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Les salariés de la fonction publique hospitalière relevant de l'Ircantec ont une durée d'affiliation dans le régime réduite pour une bonne partie des personnes ayant acquis des droits. Ainsi, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50 % des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique (pour plus de détails, voir le [Questions Politiques Sociales - Les études n°25](#)). A l'inverse, les fonctionnaires hospitaliers ont des carrières relevant de la CNRACL qui concernent la majeure partie de leur carrière. La CNRACL constitue ainsi leur régime principal dans la très grande majorité des cas (pour plus de détails, voir le [Questions Politiques Sociales - Les études n°5](#) Questions retraite et solidarité - Les études n°5). Par conséquent, le périmètre retenu pour les salariés est celui des individus qui ont acquis des droits au cours de l'année 2024 alors que le périmètre considéré pour les fonctionnaires est celui des individus qui disposent de droits dans le régime à la fin de l'année 2024.

Les employeurs : le nombre d'employeurs comptabilisés correspond à l'ensemble des employeurs actifs immatriculés à la CNRACL et / ou à l'Ircantec. À noter que certains établissements hospitaliers sont parfois regroupés pour être rattachés à un même employeur. Par exemple, l'Assistance publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM) regroupe plusieurs hôpitaux mais n'est comptabilisée que pour un seul employeur, contrairement à l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui dénombre près d'une quarantaine d'établissements différents, dont chacun est identifié comme un employeur à part entière au regard des deux régimes de retraite.

Pour en savoir plus

Bridenne, I. (2013), Les retraités de la CNRACL : pensions perçues et parcours de cotisants, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°5, octobre 2013, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg5>

Bulcourt, M. (2019), Typologie des profils de carrière à l'Ircantec, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°25, janvier 2019, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg25>

Chataigner, N., S. Julliard et L. Soulat (2019), L'emploi dans la fonction publique hospitalière, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°28, octobre 2019, disponible sous : https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-05/QRS_28.pdf

Emons, F. et P. Micallef (2014), Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°7, avril 2014, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg7>

Insee (2026) : « L'emploi dans la fonction publique en 2024 », *Insee Première*, n°2094, février, disponible sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8732435>

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques (2025) : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2025, disponible sous : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2025>

Open data de la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques>, rubrique « Statistiques »

Rapport d'activité de l'Ircantec : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.ircantec.retraites.fr/nous-connaître/institutionnel>

Recueils statistiques de la CNRACL : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.cnrACL.retraites.fr/nous-connaître/presse/publications/recueils-statistiques/cnrACL>

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS – Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr



Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directrice de la publication : Marianne Kermoal-Berthomé – Rédacteur en chef : Loïc Gautier
Mise en page : Direction de la communication, du mécénat et des partenariats
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2026 – ISSN : en attente
Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13



**Ensemble,
faisons grandir
la France**
caissedesdepots.fr

